



MANSPACH

Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2025

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

14 AVR. 2025

A LA SOUS-PREFECTURE

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14

Absences : 5

Procuration : 1

Date de convocation : 31/03/2025

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,
Mmes Nathalie DURAND, Caroline KIGER
MM. Jean-Marie FLURY, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND, Dominique RICHARD,
Absents excusés : Mmes Marie-Paule BINDA, Mireille JOLY (Procuration à Mme Nathalie
VERRIER) MM. Sébastien GENTZBITTEL, Nicolas HANS, Jean-Louis STANTINA

Délibération 13/2025

Objet : Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la Commune de MANSPACH

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 ;

Considérant que la Commune de MANSPACH souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture ;

Considérant que, après une consultation, la société Berger-Levrault a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le Conseil municipal, à 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,
après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que M. le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune de MANSPACH et la Société Berger-Levrault ;
- donne son accord pour que M. le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin ;

Certifié exécutoire
Manspach, le 14.04.2025
Le Maire,
Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Daniel DIETMANN

